

La République giscardienne existe selon l'opinion publique

Cette note reprend les réponses à une question posée pour Antenne 2 par la SOFRES. Sondage du 31 août au 4 septembre 1978 auprès d'un échantillon national de 1 000 personnes représentatif de l'ensemble de la population âgée de 18 ans et plus (Méthode des quotas).

Olivier DUHAMEL.

1. Deux Français sur trois estiment que M. Giscard d'Estaing a une conception personnelle de son rôle de Président de la République :

Question. — Diriez-vous que comme Président de la République M. Giscard d'Estaing...

... a une conception de son rôle très proche de la conception qu'avait le général de Gaulle	18 %
... qu'il a une conception personnelle de son rôle de Président de la République	66 —
Ne sait pas	16 —

2. Un consensus existe sur cette opinion, bien répartie à travers les préférences partisans, sexes, générations et catégories socioprofessionnelles des chefs de famille :

De son rôle de Président de la République, M. Giscard d'Estaing a :

(en %)

	Une conception personnelle	Une conception gaullienne	Ne sait pas
<i>Préférence partisane</i>			
Parti communiste	67	16	17
Parti socialiste	68	17	15
UDF	71	20	9
RPR	71	17	12

(en %)

	Une conception personnelle	Une conception gaullienne	Ne sait pas
<i>Catégorie socioprof. du chef de famille</i>			
Cadre supérieur, indus- triel, gros commerçant	77	13	10
Cadre moyen, employé	78	10	12
Petit commerçant, arti- san	69	15	16
Ouvrier	64	19	17
Agriculteur, salarié agri- cole	57	20	23
Inactif, retraité	56	26	18
<i>Sexe :</i>			
Hommes	70	18	12
Femmes	61	18	21
<i>Age :</i>			
18-24 ans	63	14	23
25-34 ans	72	15	13
35-49 ans	66	17	17
50-64 ans	70	16	14
65 ans et +	56	28	16
Ne se prononcent pas	54	18	28

Les *dissensus* catégoriels (1) sont en général très faibles et ne s'élèvent qu'avec le nombre de personnes interrogées ne se prononçant pas (femmes, agriculteurs, inactifs), ce qui révèle plus une indécision qu'un désaccord. La répartition des opinions selon les préférences partisans atteste la densité du consensus.

(1) Sur les *dissensus* partiels, v. *Pouvoirs*, n° 5 : Le consensus, p. 87 et s.

3. *Indépendamment du style giscardien, sa principale spécificité institutionnelle réside, pour l'opinion, dans l'accroissement des pouvoirs du Premier ministre :*

Question. — Considérez-vous qu'actuellement les députés ont davantage de pouvoirs ou moins de pouvoirs qu'au temps du général de Gaulle ?

(en %)

	Plus de pouvoirs	Moins de pouvoirs	Autant de pouvoirs	Sans opinion
Les députés	19	12	44	25
Et les sénateurs	16	9	41	34
Et le Premier ministre	47	8	28	17
Et les maires	23	16	38	23
Et enfin, le Président de la République lui- même	26	13	44	17

L'opinion selon laquelle le Premier ministre a plus de pouvoirs est partagée par les sympathisants des différents partis politiques, ceux du PC étant cependant plus nombreux à ne pas se prononcer.

(en %)

<i>Préférence partisane</i>	Le Premier ministre a			
	Plus de pouvoirs	Moins de pouvoirs	Autant de pouvoirs	Sans opinion
Parti communiste	40	9	23	28
Parti socialiste	51	9	27	13
UDF	52	5	30	13
RPR	52	10	29	9
Ne se prononcent pas	38	4	30	28

Quelle que soit leur tendance politique, les Français s'accordent donc pour considérer que si un pouvoir s'est renforcé depuis l'époque gaullienne, c'est celui du Premier ministre, tandis que le Président de la République n'a davantage de pouvoir qu'aux yeux de 34 % des sympathisants communistes, 31 % des sympathisants socialistes, 26 % de ceux du RPR, 21 % de ceux de l'UDF ; mais à son sujet, comme à celui des maires, députés puis enfin sénateurs (2), les *dissensus* partisans réapparaissent tandis que l'opinion sur le renforcement des pouvoirs du Premier ministre se retrouve dans tous les partis. Les Français ne ressentent donc guère une présidentialisation du régime (3).

(2) Les *maires* ont davantage de pouvoirs selon 32 % des sympathisants du RPR, mais seulement 16 % de ceux du PC (UDF, 28 % ; PS, 20 %) ; les *députés* selon 29 % de ceux du RPR, mais 6 % de ceux du PC (UDF, 22 % ; PS, 21 %), les *sénateurs* selon 25 % de ceux du RPR, 4 % de ceux du PC (PS, 18 % ; UDF, 15 %).

(3) A la différence de MM. Debré et Mitterrand (v. *infra*, p. 89 et suiv.) ou J. Waline (v. *supra*, p. 81). L'opinion publique semble plus proche des spécialistes qui soulignent le caractère parlementaire de l'évolution suivie depuis 1974 (v. *supra*, MM. Cadart, p. 71, Chantebout, p. 76, Miaille, p. 78) ou, plus encore, de ceux qui mettent l'accent sur le parlementarisme rationalisé (v. *infra*, MM. Avril et Gicquel, p. 206), lequel implique un rôle accru du Premier Ministre.